

CONFERENCE DE CONSENSUS

« LUTTER CONTRE LES
DIFFICULTES SCOLAIRES :
LE REDOUBLEMENT
ET SES ALTERNATIVES ?

RECOMMANDATIONS DU JURY

27 & 28 JANVIER 2015

Cité scolaire Paul Bert (Paris XIV^{ème})

En partenariat avec :



Cité scolaire
PAUL BERT



Qu'est-ce qu'une conférence de consensus ?

Le 27 et 28 janvier 2015 s'est tenue la première conférence de consensus intitulée : « *Lutter contre les difficultés scolaires : le redoublement et ses alternatives ?* » organisée par le Cnesco et l'IFÉ/ENS de Lyon.

Une conférence de consensus, telle qu'elle est conçue par les promoteurs, vise à **faire le lien entre les préoccupations et les questions des praticiens et du grand public, d'un côté, et les productions scientifiques, de l'autre.**

La conférence remplit deux fonctions majeures

- La conférence de consensus constitue **une passerelle entre le monde de la recherche et les univers des praticiens et du grand public** qui échangent autour des travaux de la recherche afin d'aboutir à des conclusions fondées scientifiquement. Elle se concrétise par des conclusions rédigées par un jury d'acteurs de terrain après qu'il ait auditionné des experts.
- **Elle représente un levier pour le changement dans le système éducatif français** : ses résultats, largement diffusés dans la communauté éducative grâce à des partenariats multiples (Café Pédagogique, Canopé, ESENER), permettent, à la fois, d'aider les parents dans leur rôle d'éducateur, et d'éclairer, dans leurs pratiques, les professionnels de l'Éducation.

À quoi servent les recommandations du jury de la conférence ?

Comment sont rédigées les recommandations ?

Les 25 membres du jury de la conférence de consensus, après avoir pris connaissance de la recherche scientifique sur le redoublement, écouté les experts et les praticiens lors des deux jours de séances publiques, se sont réunis à huis clos pour aboutir, par consensus, à la rédaction de conclusions sur le redoublement.

Quelles sont les caractéristiques des recommandations ?

Afin de promouvoir des échanges ouverts qui auront lieu dans la foulée de la conférence entre les promoteurs de la conférence (le Cnesco et l'IFÉ) et la communauté éducative, sur les solutions apportées au redoublement, les recommandations du jury présentent plusieurs caractéristiques :

- **elles couvrent une perspective temporelle longue** depuis des recommandations qui pourraient être mises en place très rapidement jusqu'à des orientations politiques de long terme ;
- elles listent **un ensemble large de mesures potentielles**, sans les enfermer dans une liste de priorité ;
- elles visent à **ouvrir des chantiers de réflexion** et sont destinées à évoluer à la suite des échanges avec la communauté éducative.

Comment se poursuit le travail de recommandation de la conférence de consensus ?

Les recommandations du jury du 4 février 2015 vont être **discutées avec le comité consultatif du Cnesco, et les comités de pilotage et d'organisation de la conférence**. Elles seront également **transmises à l'ensemble des établissements partenaires pour recueillir leurs appréciations**.

C'est à partir de l'ensemble de ces échanges, et en toute indépendance, que le Cnesco et l'Ifé présenteront leurs orientations stratégiques sur le redoublement.

L'ensemble de ces réflexions viendront alimenter, en partenariat avec l'ESENER et Canopé, la production de sessions d'information et de formations pour les professionnels de l'éducation et le grand public.

Les 25 membres du jury ont pris connaissance de la recherche scientifique sur le redoublement, ont lu et écouté des experts spécialistes du sujet, ainsi que des praticiens qui ont exposé leurs politiques d'établissement ayant fait reculer le redoublement. A l'issue de cette riche préparation, des séances publiques de la conférence, d'un débat à huis clos et d'une rédaction collective, le jury a fait consensus sur le texte suivant.

Introduction

L'école française se caractérise par le haut niveau de ses « bons élèves », le très faible niveau de ses élèves en difficultés et l'effet majeur de l'origine sociale sur les performances scolaires. Le redoublement est une pratique en forte diminution, mais, comparativement aux systèmes éducatifs des autres pays de l'OCDE, la France fait partie de ceux qui font le plus redoubler leurs élèves. Le redoublement représente un coût, humain et budgétaire, important¹. Le décret de novembre 2014 vient utilement restreindre cette pratique.

Les conclusions de la conférence de consensus peuvent se résumer ainsi : face à la difficulté scolaire à l'école et au collège, le redoublement est une réponse à la fois inefficace et inéquitable. Au lycée, redoubler pour assurer une orientation choisie est souvent une prise de risque importante, notamment sur le long terme. Supprimer le redoublement ne résoudra pas ces difficultés. Mais, continuer à faire redoubler ne fera qu'apporter une réponse inadaptée à la difficulté scolaire contribuant à creuser les inégalités scolaires à l'école. C'est pourquoi, des solutions plus efficaces que le redoublement doivent être trouvées, validées et mises en œuvre.

Dans les pages qui suivent, ces conclusions sont étayées.

Les constats

La proportion de redoublants parmi les élèves de 15 ans était d'environ 40 % en 2003 et de 28 % en 2012. Cette forte diminution a commencé tôt dans le premier degré (début des années 1970) et un peu plus tard au collège (première baisse à la fin des années 1980, seconde baisse depuis la fin des années 1990). Le redoublement reste une pratique fréquente au lycée. D'une manière générale, il touche davantage les élèves des milieux populaires, qui, notamment, sont ceux qui profitent le moins de la baisse de ces dernières années et qui ont la scolarité la plus courte.

Le redoublement a des impacts scolaires et psychosociaux négatifs sur les élèves

Une partie des constats dressés par le Haut Conseil de l'évaluation de l'école (HCéé) en 2004 est encore valable en 2015 : le redoublement n'est pas une seconde chance. Il ne fait pas progresser

¹En moyenne, les élèves redoublants restent un an de plus dans le système éducatif que s'ils n'avaient pas redoublé. Sachant qu'il est possible de calculer un coût budgétaire annuel moyen par élève, on peut multiplier ce coût moyen par le nombre d'élèves redoublants. La somme obtenue est de 2 milliards d'euros par an (en excluant du calcul le redoublement des classes à diplôme, où il serait difficile de supprimer le redoublement). Supprimer le redoublement ne permettrait cependant pas d'économiser immédiatement cette somme puisque les redoublants de 2014 demeurent dans le système éducatif pendant des années (jusqu'en 2026 pour un élève qui a redoublé le CP en 2014).

les élèves ; il est socialement inéquitable ; il affecte négativement la motivation et les comportements des élèves ; il stigmatise les élèves.

La recherche sur le redoublement s'est grandement renouvelée et enrichie au cours de la décennie passée et, à la question de son impact sur les élèves, fournit une réponse concordante avec les observations des praticiens. **Il semble qu'on puisse dire, aujourd'hui, que le redoublement peut avoir des effets positifs faibles sur les performances scolaires à court terme, dans certains contextes précis, mais que ces effets se dissipent très rapidement et deviennent, le plus souvent, négatifs à plus long terme.**

Les effets sur le développement de l'enfant en termes de motivation, de rapport à l'école, d'ambition et d'estime de soi, restent toujours négatifs dans la durée. Le redoublement modifie les trajectoires d'orientation et les carrières scolaires et pourrait détériorer les conditions d'insertion dans la vie active. Il reste enfin le meilleur prédicteur du décrochage. Ces effets sont d'autant plus marqués et délétères que le redoublement intervient tôt dans la scolarité de l'enfant.

Ces effets de court terme contribuent, sans doute, à entretenir et à renforcer l'opinion positive en faveur du redoublement. La faible diffusion des connaissances de la recherche sur les effets secondaires négatifs à moyen et long terme participe également à cette opinion.

Les élèves et leurs familles sont inégaux face au redoublement

Le redoublement est une décision qui implique l'institution scolaire et la famille. **Tous les élèves ne sont pas confrontés aux mêmes critères de décisions lors de leur redoublement.** À niveau scolaire égal, deux élèves de sexe et de milieux sociaux différents peuvent, l'un redoubler, l'autre ne pas redoubler. Les principales variables qui ont un effet sur le redoublement sont : le sexe de l'élève, le niveau socio-économique de sa famille, la structure des familles, le niveau d'éducation des parents, notamment de la mère et les caractéristiques du voisinage.

Ce constat trouve des explications aux deux principaux niveaux de la prise de décision :

- les enseignants, ayant identifié les familles comme moins compétentes pour juguler les difficultés scolaires, du fait de leurs difficultés à accompagner la scolarité de leurs enfants, proposent plus volontiers le redoublement aux enfants issus de milieu modeste ;
- les familles d'origine modeste acceptent plus volontiers le redoublement de leurs enfants car ils croient plus que les autres à ses vertus et s'autorisent moins à remettre en cause une décision de redoublement. Le fait que ces parents aient eux-mêmes plus fréquemment redoublé semble faciliter l'adhésion à cette proposition de l'école. Leurs enfants sont aussi ceux qui profitent le moins de la baisse du redoublement depuis 10 ans.

L'absence de standardisation de l'évaluation laisse libre-cours à ces biais de jugement qui impactent la décision de faire redoubler. En moyenne, les élèves de milieu modeste entament leur scolarité avec un niveau de compétence générale inférieur à celui des élèves de milieu aisé. Ils sont plus susceptibles d'être sanctionnés par un redoublement dont le caractère peu vertueux sur le plan

des apprentissages ne leur permettra pas de rattraper leur retard, mais en revanche, impactera négativement leurs trajectoires scolaires et leurs choix d'orientation.

De fait, le redoublement ne crée pas les inégalités entre élèves, qui sont déjà présentes : il les accentue.

La majorité des Français croit dans les vertus du redoublement

Les enseignants, les parents et les élèves français soutiennent largement le redoublement en dépit des nombreuses études, certes peu connues, qui montrent son inefficacité. L'apport des connaissances scientifiques ne suffit pas à modifier ces croyances. Celles-ci sont confortées, notamment, par l'absence d'alternative.

La décision de redoublement est le résultat d'un processus évaluatif hétérogène dans lequel les notes ne sont que partiellement déterminantes. Elle a pour intention d'œuvrer pour la réussite scolaire de l'élève, de laisser une seconde chance, un temps de maturation. D'autres vertus sont, plus ou moins explicitement, attribuées au redoublement : celui-ci permettrait de maintenir un haut niveau d'exigence, de mobiliser les élèves, de réduire l'hétérogénéité des classes, de conforter l'autorité des enseignants et d'établir un dialogue équilibré avec les familles.

Cette décision s'appuie sur un jugement se référant à l'élève tel qu'il est idéalisé par l'institution scolaire dans une vision normative du *métier d'élève* mais aussi du contexte familial.

Le redoublement rassure professionnels et familles comme une solution pragmatique (« au moins on fait quelque chose de concret pour l'enfant ») mais c'est avant tout un symptôme, un constat d'impuissance dans le traitement de la difficulté scolaire et dans la capacité de notre système à faire réussir les élèves dans un cursus résultant d'une orientation choisie.

L'organisation scolaire a un effet limité sur le redoublement

Les comparaisons internationales montrent que l'organisation scolaire, à elle seule, ne détermine pas les pratiques du redoublement : selon les pays, des réglementations similaires donnent des résultats différents. Par exemple, le redoublement est à 0,5 % en Finlande et à 31 % en Espagne alors que ces deux pays ont des réglementations identiques.

Les travaux présentés nous amènent davantage à penser que la culture pédagogique, nourrie de certaines croyances sociales, a plus d'effet sur les pratiques que l'organisation scolaire. Il y a en France une véritable « culture du redoublement » qui fait obstacle à des changements de pratiques. Ainsi, de nombreuses réformes visant notamment la réduction du redoublement n'ont pas eu l'effet escompté. La mise en œuvre des cycles en est une illustration parfaite. Décidée en 1989, ayant pour objectif de lisser les apprentissages sur des cycles de trois ans évitant ainsi des redoublements, le bilan dressé actuellement témoigne d'une mise en œuvre très partielle : par exemple, la classe de CP, pourtant en milieu de cycle, demeure la 2^{ème} classe la plus redoublée à l'école primaire aujourd'hui. Il est vrai que l'organisation annuelle des programmes n'a pas facilité

une démarche par cycle. Un autre exemple : les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE), destinés à pallier les difficultés scolaires, sont aujourd'hui sous-exploités.

La force de la croyance favorable au redoublement influence davantage le processus de décision que des critères standardisés, garants d'équité, renforçant ainsi le caractère inéquitable du redoublement.

Certains aspects du système scolaire freinent la baisse du redoublement

Le système institutionnel ne favorise pas la suppression du redoublement dans la mesure où le coût des dispositifs alternatifs, conçus pour réduire le redoublement, n'est pas réellement pris en considération lors de l'allocation des moyens tant dans les établissements scolaires (collèges et lycées) que dans les écoles. De même, les contrats bipartites entre établissements scolaires et autorités académiques marquent leurs limites dans la mesure où le calcul des dotations est annuel et ne prend pas en compte le critère d'amélioration de la fluidité des parcours.

Les recommandations

Les constats ci-dessus montrent qu'il y a un certain nombre de priorités pour continuer à faire baisser le redoublement et mettre en place des solutions alternatives efficaces :

- s'attaquer à la croyance sociale en l'efficacité du redoublement ;
- mettre en œuvre des démarches et des outils diminuant les biais de jugement à l'œuvre dans le redoublement ;
- mettre en œuvre des pratiques pédagogiques efficaces pour améliorer les apprentissages des élèves en difficulté et l'orientation des élèves ;
- mettre en œuvre un pilotage au service de ces pratiques et d'une plus grande équité ;
- concentrer les moyens là où ils ont le plus d'effet.

Nous ne proposons pas de supprimer le redoublement à la rentrée 2015. Nous proposons que des solutions aux difficultés d'apprentissage et aux problèmes d'orientation soient mises en place, quand leur efficacité est attestée. Ainsi, le redoublement pourrait disparaître progressivement.

Les membres du jury ont aussi compris le fait que de nombreux dispositifs existaient déjà, sans doute trop nombreux, peu lisibles, voire méconnus et dont l'efficacité n'est pas toujours mesurée. Ils ont compris qu'il **vaut mieux soutenir l'existant (quand celui-ci est efficace) que prescrire l'idéal. Ils proposent d'expérimenter de nouveaux dispositifs, à condition que ces expérimentations soient conduites de façon rigoureuse et que leur efficacité soit mesurée de façon toute aussi rigoureuse.**

Comprendre, prévenir et prendre en charge la difficulté dans la classe

La difficulté scolaire s'exprime dans la classe et c'est dans la classe qu'elle doit être traitée en priorité. Dès qu'on externalise la prise en charge de la difficulté, on prend le risque d'une déconnexion entre les apprentissages quotidiens et ce qui est censé les améliorer. **La difficulté**

scolaire dont il est question ici correspond à un pourcentage d'élèves : dans toute classe, il y a 10 % d'élèves plus en difficulté que les autres. Un élève est en difficulté quand il ne parvient pas à apprendre les connaissances visées.

Le jury a noté que la façon de prendre en charge la difficulté dans la classe était connue des chercheurs (et sans doute de nombreux enseignants) :

- instaurer un climat de travail, de confiance, de bien-être et une autorité reconnue et consentie ;
- mettre du sens dans les apprentissages, c'est-à-dire, répondre à la question « Pourquoi j'apprends ? », et comprendre que l'important n'est pas l'exécution de la tâche mais l'enjeu d'apprentissage, le savoir. Aider un élève à apprendre ce n'est pas baisser les exigences de l'apprentissage, mais rendre accessible la tâche à réaliser ;
- enseigner aux élèves, de façon concrète, le mode opératoire des tâches à réaliser en classe et à la maison (formation métacognitive) ;
- mettre l'organisation de la classe au service de l'apprentissage : développer la coopération entre élèves dans le travail en groupe, le tutorat entre élèves, etc. quand c'est nécessaire à l'apprentissage ;
- constituer des groupes de besoin et non pas de niveau (par exemple, des groupes de langage en maternelle) ;
- accorder de l'importance à la motivation pour apprendre, fournir des retours utiles aux élèves, les centrer sur leurs acquis scolaires et leurs progrès ;
- identifier et diagnostiquer la difficulté (plutôt que l'élève en difficulté), notamment de façon précoce, sans attendre que la difficulté ne soit trop importante, sans stigmatiser ;
- accueillir ce que les élèves savent déjà, au niveau social, personnel, ce qu'ils ont appris hors de l'école (dans leur environnement familial, au sein d'autres structures éducatives, dans les médias et les réseaux sociaux, etc.) pour s'en servir de point d'appui ou, au contraire, de connaissance à remettre en cause.

Mais aussi... parfois, faire intervenir un tiers (au rôle bien défini et complémentaire) à l'intérieur de la classe ou à l'extérieur mais en relation avec la classe, en équipe, au sein du cycle.

Former et accompagner tous les personnels de l'Éducation nationale, leur fournir des outils et soutenir leurs initiatives et innovations

Investir massivement en formation initiale et continue, avec une approche centrée sur les besoins des élèves : apprendre à observer les processus d'apprentissage pour comprendre les difficultés des élèves, les anticiper et y remédier. Concevoir toute classe comme étant hétérogène et intégrer la difficulté scolaire comme faisant partie de l'ordinaire de la classe.

Rapprocher systématiquement la recherche de la formation initiale et continue en favorisant les transferts d'ingénierie pédagogique et éducative.

En ce qui concerne le redoublement et ses *fonctions latentes*, il convient, certes, d'informer les enseignants de leurs effets, en formation initiale et continue ; ce travail, visant à changer les

représentations, est nécessaire mais non suffisant : les experts disent que la prise de conscience des effets du redoublement par les enseignants ne les conduit pas à changer leurs pratiques. C'est donc, non seulement, une formation au redoublement mais aussi à la prise en compte des difficultés des élèves qui constitue la première priorité.

Il semble alors pertinent d'accompagner et de soutenir les équipes enseignantes dans leurs pratiques sur le terrain :

- en plaçant les échanges coopératifs au cœur de la relation entre enseignants, formateurs, conseillers pédagogiques, enseignants spécialisés, psychologues scolaires et entre élèves ;
- en formant au dialogue (avec les parents, les différents intervenants) ;
- en valorisant les actions innovantes et efficaces dans le traitement de la difficulté scolaire ;
- en formant de manière croisée tous les personnels impliqués (enseignants, inspecteurs des premier et second degrés, conseillers pédagogiques et équipes de direction) est une priorité absolue pour faire évoluer les pratiques sur la base d'analyses scientifiques étayées et pour proposer des alternatives.

Former à l'éducation à l'orientation

Le redoublement dit *stratégique* est le plus souvent une grande prise de risque : seul un élève sur trois en moyenne, parmi ceux qui ont fait ce choix, en tire véritablement bénéfice. Les professionnels impliqués (dont les enseignants et les conseillers principaux d'éducation, qui interviennent en complément des conseillers d'orientation psychologues) doivent être véritablement formés à l'éducation et à l'orientation. **Ils doivent savoir aider les élèves et leurs familles à prendre leur décision de façon éclairée, lucide, à minimiser la prise de risque liée au *redoublement stratégique*, en connaissant bien les alternatives et en ayant préparé leur projet depuis de longs mois. Les personnels impliqués doivent aussi avoir le temps de mener à bien cet accompagnement des élèves et de leurs familles.** Améliorer cet aspect aurait aussi un impact positif sur l'orientation post-bac. Cette éducation à l'orientation en formation initiale et continue mériterait d'être conçue avec les familles, les collectivités et structures compétentes, l'ensemble des partenaires impliqués (associations complémentaires de l'école, monde économique).

Cette formation doit permettre de travailler précocement (dès l'école élémentaire) avec les élèves sur l'estime et la connaissance de soi, apprendre à se poser des questions, s'informer, découvrir, enquêter, faire des choix, pour, à terme, reconnaître, valoriser et développer les compétences nécessaires pour **devenir auteur de son orientation**.

Faire évoluer des éléments de pilotage

Le diagnostic sur les leviers d'efficience et les sources de blocage, l'examen des alternatives et du niveau de preuve associée à chacune, ont conduit le jury à faire deux familles de propositions, tenant compte du fait que le redoublement devait, à terme, être extrêmement limité.

1. Réallocation et mieux utiliser les moyens sur l'existant, quand celui-ci est efficace et équitable

Le nouveau système d'allocation progressive des moyens devrait permettre d'introduire cette dimension dans le contexte d'une discussion globale d'efficacité pédagogique. Dans tous les cas, les propositions listées ci-dessous qui peuvent paraître prometteuses, doivent être évaluées et faire consensus scientifique avant généralisation

- **En donnant beaucoup plus à ceux qui sont en grande difficulté, en privilégiant le début de la scolarité :**
 - dédoublément et réduction des tailles de classes : la très forte diminution du redoublement permettrait de faire des économies pouvant financer une réduction significative de la taille des classes dans les écoles qui accueillent les élèves en grande difficulté. La priorité reste l'éducation prioritaire. Un nouveau courant de littérature montre qu'il existe un effet positif de la diminution de la taille des classes sur la performance des élèves, en particulier au primaire, quand cette diminution est importante (- 5 élèves par classe) ;
 - plus de maîtres que de classe : un maître surnuméraire par école en éducation prioritaire est aussi une piste déjà engagée en France. Elle a parfois donné de bons résultats à l'étranger tant sur les progrès des élèves que sur la pratique des enseignants, quand ce sont les enseignants les plus motivés et les plus expérimentés qui font ce travail. Elle facilite les possibilités informelles d'apprentissage entre professionnels et l'identification précoce des difficultés scolaires. On peut aussi se demander si ces enseignants doivent être des « spécialistes de la difficulté scolaire », comme le sont les « maîtres E ». Le premier bilan du dispositif « plus de maîtres que de classes » semble positif. S'il était confirmé, alors cette piste pourrait être privilégiée ;
 - scolarisation des tout-petits : augmenter la scolarisation en toute petite section de maternelle en éducation prioritaire serait possible avec les économies réalisées. Cette piste est, encore une fois, déjà à l'œuvre dans notre pays. Si son efficacité est attestée, elle pourrait être renforcée.

- **En mettant véritablement en œuvre les cycles**, de programmes de cycles, en adaptant tous les outils d'accompagnement et tous les outils pédagogiques par cycle, en soutenant une réflexion par cycle au sein des conseils de cycle et des conseils école-collège. Cette structuration des parcours scolaires, mise en œuvre dans notre système depuis 25 ans, a rencontré de nombreux obstacles. Si la priorité était mise sur cette piste, cela permettrait non seulement de mieux prendre en compte la difficulté scolaire en donnant plus de souplesse aux différents rythmes d'apprentissage des enfants pour se mettre en place, mais aussi d'interdire sans exception possible les redoublements au sein d'un cycle.

- **En mettant véritablement en œuvre les Projets Personnels de Réussite Éducative (PPRE)**. Ces dispositifs, créés en 2006 présentent *a priori* une piste très intéressante, compatible avec les résultats de la recherche : diagnostic précis de la difficulté de l'élève ; élaboration concertée d'un projet d'aide spécifique ; suivi individualisé de ce projet ; l'élève reste dans sa classe. Ce dispositif est manifestement peu mis en œuvre et engage rarement les équipes éducatives. Un diagnostic

sur les causes de sa faible mise en œuvre serait utile pour ne pas reproduire les mêmes erreurs ou pour concevoir une mise en œuvre efficace.

2. Expérimenter des alternatives de façon rigoureuse

- **Les cours d'été** : l'élève peut se voir proposer un choix, redoubler ou suivre un cours d'été. À l'issue de ce cours d'été, conjuguant présentiel et distanciel, l'élève passe un examen. Si l'examen est réussi, alors l'élève passe au niveau supérieur. Il est à noter que cet examen standardisé peut aussi être envisagé comme un **examen de rattrapage** à proposer aux élèves même dans un système où les cours d'été n'existent pas.
- **Un cycle-un professeur** : un enseignant garde sa classe pendant les trois années du cycle. Cela suppose d'accompagner les enseignants dans cette pratique pour les aider à lisser les apprentissages sur trois ans avec une approche différenciée, dans le respect des rythmes d'apprentissage de chaque élève. De nombreuses publications scientifiques étrangères nous apprennent que cette pratique, peu fréquente en France, a des effets considérables sur la réussite des élèves. Ce changement dans la manière d'enseigner et d'accompagner les élèves ne pourra se faire sans un travail d'explicitation auprès des parents afin qu'ils prennent connaissance des objectifs pédagogiques bénéfiques visés. Pour le cycle 3, la pratique d'équipes mixtes « école-collège » intervenant sur les trois ans du cycle pourrait être expérimentée aussi, chacun gardant son statut.
- Dans la même logique, mais plus spécifiquement pour l'école primaire, **les classes multi-âges** peuvent constituer une configuration propice à la réduction du redoublement, en ce qu'elles favorisent la prise en compte des rythmes d'apprentissage des élèves dans une logique de progression pluriannuelle. Ces classes déjà nombreuses en France, à double niveau pour la plupart, sont aujourd'hui gérées tant bien que mal par des enseignants n'ayant pas toujours choisi cette configuration de classe. Or, pour être bénéfiques, elles nécessitent une organisation pédagogique spécifique permettant de tirer parti de l'hétérogénéité du groupe-classe et de suivre les élèves plusieurs années avec cette approche différenciée. Il convient donc d'accompagner les enseignants dans ces pratiques, qui sont innovantes en ce qu'elles remettent en cause le découpage annuel des apprentissages, pour aller vers des progressions pluriannuelles garantant d'une réelle prise en compte de l'hétérogénéité.
- **De nouvelles formes de co-intervention** au collège en particulier en 6^{ème} et en 5^{ème}.
- **Le redoublement modulaire**, qui permet à un élève de redoubler certaines matières et de passer dans d'autres matières.
- **L'allongement de cycle sans redoublement**, pour pallier le redoublement stratégique évitant la répétition d'une année. Les élèves font une année de plus dans leur cycle sans refaire l'année précédente, dans une classe qui fait la transition entre l'année 1 et l'année 2.
- Après évaluation de la réforme du lycée, prévoir une adaptation de l'organisation scolaire notamment par **le développement de passerelles** du lycée professionnel vers le lycée général.

Ces propositions et la perspective de réduire encore très fortement le redoublement, entraînent :

- **le développement d'outils d'évaluation standardisés**, à disposition des enseignants (et des équipes), permettant de véritablement évaluer le niveau des élèves, leurs difficultés et leurs progrès ;
- **la reconnaissance des prises d'initiatives et d'innovations efficaces**, un réel pilotage de proximité, la reconnaissance de l'expertise des enseignants, c'est-à-dire de leur capacité à faire progresser les élèves, que ceux-ci soient en difficulté ou non ;
- **la création de véritables conditions de concertation entre les équipes**, entre celles du 1^{er} et du 2nd degré. Les conseils école-collège ne fonctionneront que si les enseignants y participent activement, y trouvent des sources d'efficience pour leurs pratiques et si cela fait partie de leur temps de travail.

Les signataires

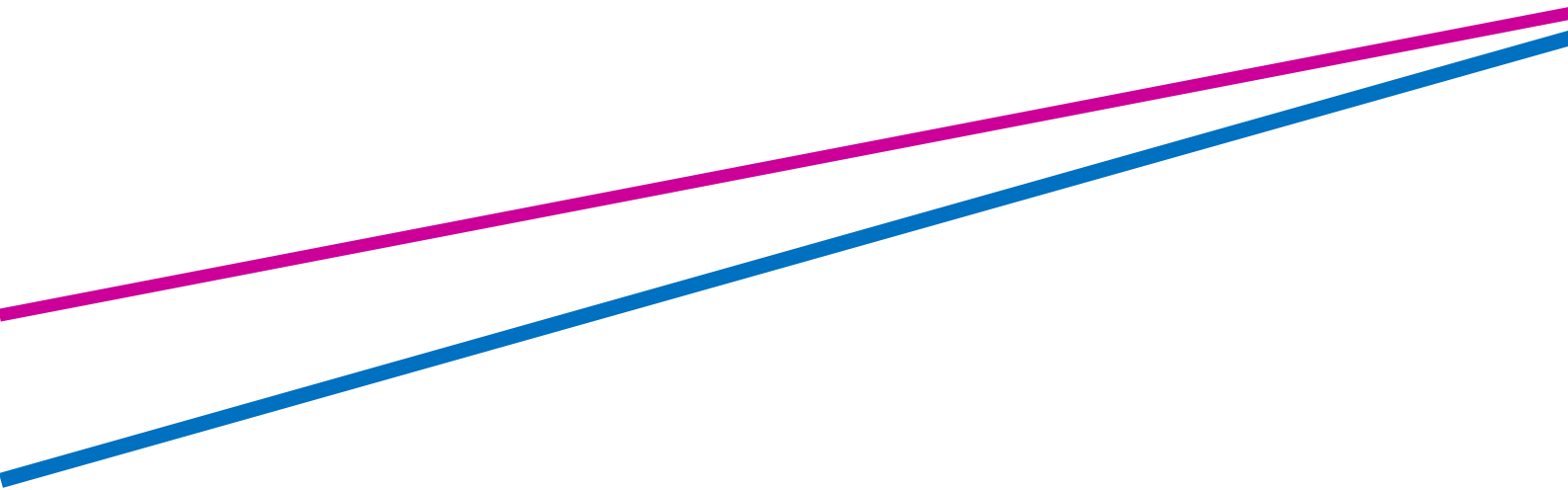
Le président du jury :

André	Tricot	Professeur de psychologie à l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Toulouse
-------	--------	---

Les membres du jury :

Gilles	Balageas	Directeur de l'éducation et des sports au Conseil régional de Midi Pyrénées
Vincent	Baron	Proviseur de la cité scolaire de Mourenx
Yasmina	Brosset	Parent d'élèves
Marie-Danièle	Campion	Rectrice de l'Académie de Clermont-Ferrand
Nadine	Coeur	Professeure des écoles à l'école primaire Jacques Prévert à Goussainville
Georgelin-Aidinian	Danièle	Conseillère pédagogique auprès de l'IEN-CPAIEN
Sophie	Dargelos	Chargée de mission auprès de la délégation générale des Francas
Barbara	Foucault	Psychologue scolaire au sein du RASED de la 11 ^{ème} Circonscription des Hauts-de-Seine (Puteaux et Suresnes)
Stéphane	Girard	Conseiller principal d'éducation à l'Institution Sainte Marie à Anthony
Flavie	Gloor	Parent d'élèves
Séverine	Guerre	Directrice de l'école élémentaire les Gentiane à Thoiry
Côme	Jaulin	Elève en Terminale Scientifique au Lycée Paul Bert de Paris
Willy	Jeanguyot	Conseiller d'orientation psychologue au Centre d'Information et d'Orientation de Saint Dié des Vosges
Sylvie	Jouan	Formatrice à la faculté d'éducation de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de Montpellier
Marie-Odile	Lacoin	Ancienne responsable ressources humaines "emplois et carrières" à la DRH de Crédit Agricole S.A
Anja	Layous	Elève en Terminale Economique et Sociale au Lycée Paul Bert de Paris

Marie-Anne	Leduby	Directrice-diocésaine adjointe chargée des collèges et des lycées d'Ile et Vilaine
Emmanuelle	Mariini	Enseignante au collège de Biguglia
Florence	Martino	Principale du collège Galnum à Saint Rémy de Provence
Eric	Poujade	Professeur d'histoire-géographie à la cité scolaire André Chamson, Le Vigan
Mohamed	Robert	Professeur de sciences physiques au Centre d'instruction navale de Saint-Mandrier
Edwige	Roland	Enseignante au collège André Chêne à Fleury les Aubrais
Fadila	Tjamag	Professeure des écoles spécialisée au collège Jean Jaurès à Saint Ouen
Michèle	Vinel	Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale



Conseil national d'évaluation du système scolaire

31-35 rue de la Fédération
75 015 Paris

cnesco.communication@education.gouv.fr

cnesco.fr



**Ecole normale supérieure de Lyon
Institut français de l'Éducation**

19 allée de Fontenay
69 007 Lyon

conf.consensus.ife@ens-lyon.fr

ife.ens-lyon.fr